



No de résolution
ou annotation

7.4 PB Solution Entreprise – Programme intermunicipal de partage d’inventaire

Il n’y aura pas de suivi.

7.5 Ministère des affaires municipales – Transfert ponctuel aux petites municipalités

À la suite de la signature de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, le gouvernement du Québec s’est engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel d’un montant de 10 M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins. Nous avons reçu un montant de 2 882 \$ du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

8. Période de questions

Aucune question

9. Rapport des élus (es)

Diane : Pour l’affiche électronique, nous pouvons demander à Mélanie Santerre s’il est possible qu’elle vienne expliquer le fonctionnement. Aussi, d’envoyer à chacun des membres du conseil municipal la publicité concernant le tirage des séjours au camp Sable chaud, pour que ceux-ci partagent l’information sur leurs réseaux sociaux.

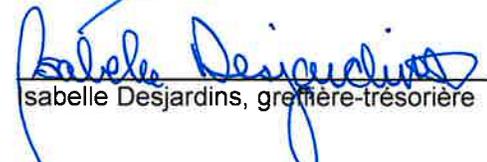
Marc : M. Jean-Pierre Rioux d’Excavation Rioux a expliqué à un citoyen la procédure à suivre par la municipalité pour la réfection du rang 8 Pineault Nord. La boîte du camion de service est en piteuse état, nous devons la faire travailler. Un entretien sera fait sur la niveleuse et le chargeur du tracteur.

10. Levée de l’assemblée

La levée de l’assemblée est proposé par Nancy Malenfant à 22h05.

48-24


Gino Canuel, maire


Isabelle Desjardins, greffière-trésorière

Lundi, le 06 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 06 mai 2024 à 20h00 au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présent(e)s : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivant(e)s :

**Mme Diane Soucy, conseillère no 2
Mme Karine Dechamplain, conseillère no 3
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4
M. Normand Henley, conseiller no 5
M. Marc Michaud, conseiller no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Sont également présents trois (3) citoyens, l’employé municipal Patrick Gagnon et Isabelle Desjardins, greffière-trésorière.

Accueil par monsieur le maire

1. Ordre du jour

49-24

Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain d’accepter l’ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 08 avril 2024

50-24

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain d’accepter le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024.



No de résolution
ou annotation

3. Compte à payer d'avril 2024

COMPTES À PAYER D' AVRIL 2024

HYGIÈNE DU MILIEU

Matrec GFL Environmental 5 911.53 \$ collecte mars et avril

VOIRIE

Unoria 4 130.33 \$ ponceau rang 8 sud

Marcel Bérubé 50.00 \$ castor (1)

ENTRETIEN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Harnois Énergies Inc. 2 079.44 \$ chauffage

Aqua zone 15.45 \$ produit entretien

Francine Potvin 119.00 \$ conciergerie

Sécuritas 66.63 \$ système d'alarme

ÉGLISE

Harnois Énergies Inc. 1 832.49 \$ chauffage

Quincaillerie Gagnon 78.72 \$ robinet et autres

Dépanneur Lac-Humqui 22.98 \$ courroie pompe

GARAGE

Unoria 135.93 \$ entretien

Unoria 147.64 \$ tracteur à pelouse

Napa 284.32 \$ chang. Huile Western

Napa 349.43 \$ joint-étrier GMC

Centre du camion JL 340.83 \$ Western-Freightliner

Robitaille Équipement 1 591.25 \$ couteaux Niveleuse

Harnois Énergies Inc. 2 560.03 \$ diesel

Harnois Énergies Inc. 1 065.54 \$ chauffage

Macpek 997.98 \$ article de quincaillerie

Carquest 128.14 \$ nett. Freins, guénilles

Dépanneur Lac-Humqui 8.99 \$ eau

Nick Esthétick 114.98 \$ boîte GMC

Télus 97.73 \$ internet

Soudure mobile 95.94 \$ tube métal

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Croix-Rouge Canadienne 225.00 \$ contribution annuelle

ADMINISTRATION

Numérique.ca 2 012.06 \$ frais annuel

Ministère du Revenu 3 092.73 \$ das-cnesst avril 2024

Receveur Général 1 250.41 \$ das avril 2024

Isabelle Desjardins 34.96 \$ repas secourisme

Dépanneur Lac-Humqui 33.98 \$ eau-café

Total 28 874.44 \$

COMPTES PAYÉS D' AVRIL 2024

Adobe 29.88 \$ logiciel

Visa 60.00 \$ frais annuel

Registre foncier 5.00 \$ avis de mutation

Hydro Québec 2 873.52 \$ électricité

Bélangier Paysagiste 36.77 \$ plante Caroline



No de résolution
ou annotation

Salaire net	10 582.01 \$	employés et élus(es)
Total	<u>13 587.18 \$</u>	
Grand total	42 461.62 \$	

ENCAISSEMENT AVRIL 2024

Taxes municipales et autres	28 948.59 \$	
Finances Québec	75 000.00 \$	Prabam
Permis et dérogation mineur	120.00 \$	

Total encaissement pour le mois **104 068.59 \$**

51-24

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant d'accepter les comptes à payer de mars 2024.

4. Période de questions

Il n'y a aucune question

5. Dossiers internes

5.1 PIIRL Plan Triennal – Programme PAVL

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui désire réaliser les projets :

- SZE-GAGNON-001 – Rang Gagnon – Remplacement de ponceaux;
- SZE-GAGNON-002 – Rang Gagnon – Remplacement de ponceaux;
- SZE-GAGNON-003 – Rang Gagnon – Remplacement de ponceaux;
- SZE-R_GAGN-950 – Rang Gagnon – Rechargement de gravier.

Considérant que des travaux sont admissibles au programme PAVL du MTMD;

52-24

Sur une proposition de Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud, il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer :

- 1- La visite et relevé de terrain
- 2- Les plans, devis et estimation préliminaires
- 3- La demande d'aide financière au PAVL

5.2 Ponceaux pourtant la mention < Avis à l'ingénieur >

Considérant que certains ponceaux, situés sur les routes locales de niveau 1 et 2 de la municipalité et décrits aux PIIRL, requièrent une inspection par un ingénieur;

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui désire faire inspecter les ponceaux suivants :

- PC-SZE-028-02+395;
- PC-SZE-076-02+743;
- PC-SZE-064-06+773;
- PC-SZE-028-05+144;
- PC-SZE-038-02+707;
- PC-SZE-038-03+248;
- PC-SZE-064-05+879.

53-24

En conséquence, sur une proposition de Normand Henley, appuyée par Marc Michaud, il est résolu de mandater le service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer la visite et l'inspection des ponceaux ci-hauts mentionnés.

5.3 Demande financière – Chemins à double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;



No de résolution
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les transporteurs ont déjà fourni à la demande de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, l'information appropriées concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023-2024.

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTEE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin du 30 milles	1.7	Bois	1086
Rang Gagnon	2.5	Bois	1086
Route des Étangs	1.8	Bois	1086
Route 195 (chemin municipal)	2.3	Bois	1086

54-24

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Normand Henley, appuyée par Nancy Malenfant, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 8,3 kilomètres.

5.4 Freightliner – Garantie supplémentaire

Pour le moment, il manque des informations sur les garanties offertes, nous demanderons au Centre du camion J.L. Inc. ce que comprend les différentes garanties.

5.5 Demande de dérogation mineure numéro DPDRL240014 – Décision

Une dérogation mineure est demandée afin que la municipalité autorise l'implantation d'un garage en façade à 2 mètres du bâtiment principal et d'une hauteur de 6.7 mètres.

Considérant la localisation du bâtiment principal, soit en bordure du lac;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

Considérant que la demande a été publié sur le site internet de la municipalité et qu'aucune opposition n'a été enregistrée;

55-24

En conséquence, il est proposé par Normand Henley, appuyé par Karine Dechamplain et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DPDRL240014 en lien avec les lots 4452603 et 5238988.

5.6 Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

Attendu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

Attendu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

56-24

En conséquence, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Normand Henley et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage, Jocelyn Couturier et Suzie Banville comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

5.7 Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la résolution numéro 33-24 adoptée lors de la séance du 06 mai 2024 autorisant la signature d'une entente de deux (2) ans se terminant le 05 juillet 2026 ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité sera de 225 \$ par année pour une période de trois (3) ans ;

57-24

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Nancy Malenfant et résolu ce qui suit:

D'AUTORISER le maire Gino Canuel et la directrice général Isabelle Desjardins de la municipalité à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de deux (2) ans à compter de la date du 06 mai 2024 par les représentants de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

5.8 Permis de colportage – Chocolaterie Chez Beljade Inc.

Un permis de colportage sera délivré à la Chocolaterie Chez Beljade Inc. pour la saison estival 2024.

5.9 Salle paroissiale – Soumission

Le conseil municipal reçoit trois (3) soumissions pour la construction d'un nouveau balcon avec une rampe d'accès, d'un escalier de secours situé à la gauche de la salle, le remplacement de la lisse sur la façade avant et le repositionnement du tableau électrique.

58-24

Sur une proposition de Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain, il est résolu d'accepter la soumission de 9441-0891 Québec Inc. (Construction Cyr) au montant de 12 500 \$ excluant les taxes de ventes.

6. Varia

6.1 Demande de renflouement du fonds régions et ruralité volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale

ATTENDU QUE le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités et MRC ont déposé ou ont prévu déposer des demandes d'aide financière à ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

ATTENDU QU'il n'y a plus de fonds pour le financement de nouvelles initiatives, et ce, jusqu'en mars 2025;

ATTENDU QUE l'absence de financement met en péril ces projets pour lesquels la majorité des municipalités de la MRC prévoient bénéficier;

59-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Soucy, appuyé de Karine Dechamplain et résolu ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales de renflouer le Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale, afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, au député de Matane-Matapédia, aux municipalités locales de la MRC de la Matapédia et à la Fédération québécoise des municipalités.

6.2 Sûreté du Québec – Constats d'infraction

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître et qu'il est de plus en plus difficile de l'alléger;

CONSIDÉRANT que les services de la Sûreté du Québec nous ont coûté 30 011 \$ pour l'année 2023, pour une retombée d'un peu plus de 200 \$ et que pour l'année 2024, ces services s'élèveront à 32 112 \$;

CONSIDÉRANT que les constats étant remis sur un chemin public n'engendre aucune redevance pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que la route 195 qui traverse notre municipalité est en grande partie un chemin public et ce dans le périmètre urbain;

60-24

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Normand Henley, appuyé par Nancy Malenfant, il est résolu :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au député de Matane-Matapédia, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à la MRC et aux municipalités de la Matapédia.

6.3 Concours <Bénévole de l'année 2024> - Candidature

61-24

Dans le cadre du concours <Bénévole de l'année 2024> en collaboration avec la MRC de la Matapédia et le Centre d'Action Bénévole, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy de présenter M. Sabin Gagnon comme bénévole de l'année, fier représentant du Lac-Humqui.

Considérant l'implication de Mme Vicky Guimond comme bénévole auprès de l'association Récréo-Touristique d'économie locale (A.R.T.E.L) de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ;

Considérant son implication dans diverses activités festives et sociales qui profite aux citoyens de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ;

62-24

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy d'appuyer la candidature de Vicky Guimond au concours 2024 des bourses du fonds Jean-Marc Gendron.

6.4 Demande d'appui financier

63-24

Sur une proposition de Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain, il est résolu de remettre un don de 100 \$ à chacun des deux organismes suivants, soit l'Association du cancer de l'est du Québec et la Société Alzheimer Bas St-Laurent.

6.5 Invitation à diverses activités et/ou soirées

Les membres du conseil municipal reçoivent diverses invitations pour des activités tenues dans la MRC de la Matapédia, ils sont invités à communiquer avec la directrice générale pour réserver leurs participations à ces activités.

6.6 Réservation de salle – A.R.T.E.L.

64-24

Il est proposé par Normand Henley, appuyé par Diane Soucy de louer la salle paroissiale, le samedi 03 août 2024 à l'association Récréo-Touristique d'économie locale (A.R.T.E.L.), salle située au 147, route 195 à Lac-Humqui.



No de résolution
ou annotation

7. Informations

7.1 Gouvernement du Québec – Octroi de pouvoirs supplémentaires

Dans le contexte de la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, trois grands chantiers législatifs ont permis de bonifier le coffre à outils des municipalités, principalement en matière d'urbanisme, d'habitation et de fiscalité.

7.2 Synthèse concernant la collecte pour 2025

L'appel d'offres est lancé depuis avril 2024 pour les trois collectes, ainsi la redistribution des coûts se fera via les quotes-parts de la MRC et selon les unités d'occupations résidentiels et les levées de conteneurs pour le secteur commercial pour chaque municipalité. L'uniformisation de la fréquence de la collecte sera faite à la grandeur du territoire afin de réduire les coûts.

7.3 Le marché Nomade de la Matapédia, nouvelle saison

Une nouvelle saison pour le marché Nomade s'amorce, nous sommes invités à surveiller les dates sur divers médias.

8. Période de questions

Une citoyenne s'informe sur les appareils de chauffage des bâtiments municipaux et les coûts reliés à ceux-ci.

9. Rapport des élus (es)

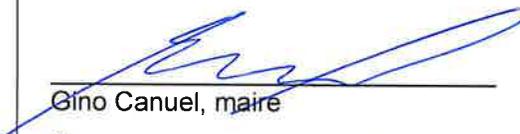
Diane Soucy mentionne que le nouvel employé municipal devrait avoir sa classe 3 sur son permis de conduire ou du moins être en démarche pour l'obtenir d'ici l'automne 2024. Aussi, il serait temps de se procurer un chauffe-eau pour la halte routière, chauffe-eau qui devra être élevé pour éviter les problèmes avec les crues printanières.

Karine Dechamplain s'informe sur la station de lavage mobile qui sera présente du 18 mai au 09 juin 2024. Aussi le conseil devra se pencher sur les solutions à apporter pour réduire la vitesse dans la zone urbaine du village.

Normand Henley s'informe sur la vente des bancs de l'église. Il nous mentionne que des travaux pourrait être fait sur le chemin du Ruisseau-à-la-loutre où la chaussée se retrouve à chaque année avec un affaissement dû à l'humidité contenu dans le sol.

10. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposé par Nancy Malenfant à 22h44.


Gino Canuel, maire


Isabelle Desjardins, greffière-trésorière

Lundi, le 03 juin 2024

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
tenue le 03 juin 2024 à 20h00 au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présent(e)s : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivant(e)s :**

**Mme Diane Soucy, conseillère no 2
Mme Karine Dechamplain, conseillère no 3
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4
M. Normand Henley, conseiller no 5
M. Marc Michaud, conseiller no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

65-24